

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
30 juillet 2020  
n° 27 / 7872<sup>e</sup>  
pages 1513 à 1568

## CHRONIQUES / Union européenne

Prendre la Constitution au sérieux

> Julien Dubarry

1525

L'arrêt de la Cour constitutionnelle d'Allemagne du 5 mai 2020 :  
une revanche de l'État de droit sur le complexe du Gros Coco

> Vincent Heuzé

1534

G. Fessy © CJUE

## ÉDITORIAL

1513 Le droit du coronavirus?, *Michel Vivant*

## ACTUALITÉS

- 1517 Procédure d'insolvabilité (reconnaissance des décisions): ordre public international
- 1519 Réforme du droit de la responsabilité civile: annonce d'une proposition de loi sénatoriale
- 1520 Responsabilité du fait des animaux (cheval): pouvoirs d'usage et de contrôle du manadier
- 1520 Criminalité (indemnisation): conditions de résidence des victimes
- 1522 Sécurité sociale (chauffeur routier): exercice salarié dans plusieurs États membres

## POINT DE VUE

1523 Portée du certificat de détachement: hors sécurité sociale, le juge national n'est pas lié!,  
*Julien Icard*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1541 **Panorama:** Baux commerciaux, *Marie-Pierre Dumont*
- 1553 **Notes:** Réflexions sur une application jurisprudentielle du préjudice écologique,  
*note sous T. corr. Marseille, 6 mars 2020, Grégoire Leray, Jennifer Bardy, Gilles J. Martin  
et Sarah Vanuxem*
- 1559 Psychiatrie: les mesures d'isolement et de contention requièrent un contrôle judiciaire,  
*note sous Cons. const., 19 juin 2020, Karine Sferlazzo-Boubli*
- 1564 Quand le parquet national financier empêche de blanchir sur les pentes enneigées,  
*note sous Crim. 1<sup>er</sup> avr. 2020, Guillaume Daïeff et Ghislain Poissonnier*

## ENTRETIEN

1568 Caroline Lequesne Roth – Pour un encadrement démocratique  
de la reconnaissance faciale: éléments de débat

DALLOZ

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
**RENAUD LEFEBVRE**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

**Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef**

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

### Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Protot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Michel Vivant

1513 Le droit du coronavirus?

## ACTUALITÉS

1516

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Clause abusive (prêt hypothécaire): frais à la

charge de l'emprunteur, *CJUE 16 juill. 2020*

Crédit à la consommation (coût total): frais

liés à la prolongation, *CJUE 16 juill. 2020*

#### Entreprise en difficulté

Procédure d'insolvabilité (reconnaissance

des décisions): ordre public international,

*Com. 16 juill. 2020*

1518

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (compétence territoriale): action

directe de la victime, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020*

Assurance sur la vie (unités de compte):

produit coté sur la bourse de Luxembourg,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020*

Réforme du droit de la responsabilité civile:

annonce d'une proposition de loi sénatoriale

Responsabilité du fait des animaux (cheval):

pouvoirs d'usage et de contrôle du manadier,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020*

1520

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Criminalité (indemnisation): conditions de

résidence des victimes, *CJUE 16 juill. 2020*

Succession européenne (domaine): notion de

résidence habituelle des époux,

*CJUE 16 juill. 2020*

Immigration (regroupement familial): notion

d'« enfant mineur », *CJUE 16 juill. 2020*

Conflit de lois (divorce): application de la loi

du for, *CJUE 16 juill. 2020*

Sécurité sociale (chauffeur routier): exercice

salarial dans plusieurs États membres,

*CJUE 16 juill. 2020*

1522

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

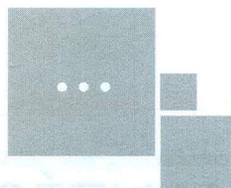
#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (fixation des honoraires): irrégularités

de facturation, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020*

Avocat (fixation des honoraires): domaine de

la procédure spéciale, *Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020*



## POINT DE VUE

1523

Portée du certificat de détachement : hors sécurité sociale, le juge national n'est pas lié !  
par Julien Icard



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1525

Prendre la Constitution au sérieux  
*Regard franco-allemand sur l'enchevêtrement des discours juridique et politique au prisme de la proportionnalité*  
par Julien Dubarry

1534

L'arrêt de la Cour constitutionnelle d'Allemagne du 5 mai 2020 : une revanche de l'État de droit sur le complexe du Gros Coco  
par Vincent Heuzé

### PANORAMA

1541

Baux commerciaux  
*mai 2019 – mai 2020*  
par Marie-Pierre Dumont

### NOTES

1553

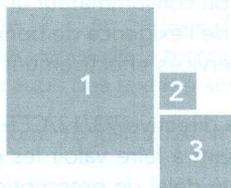
Réflexions sur une application jurisprudentielle du préjudice écologique,  
*note sous T. corr. Marseille, 6 mars 2020*  
par Grégoire Leray, Jennifer Bardy, Gilles J. Martin et Sarah Vanuxem

1559

Psychiatrie : les mesures d'isolement et de contention requièrent un contrôle judiciaire,  
*note sous Cons. const., 19 juin 2020*  
par Karine Sferlazzo-Boubli

1564

Quand le parquet national financier empêche de blanchir sur les pentes enneigées, *note sous Crim. 1<sup>er</sup> avr. 2020*  
par Guillaume Daïeff et Ghislain Poissonnier



## ENTRETIEN

1568

Caroline Lequesne Roth  
Pour un encadrement démocratique de la reconnaissance faciale : éléments de débat

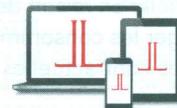
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**